

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5053

présenté par

Mme Jourdan, M. Potier, Mme Thomin, M. Echaniz et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« élevage »

insérer les mots :

« herbager, plein-air et pâturant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à lutter contre la décapitalisation des élevages herbagers, des élevages qui sont dans les systèmes majoritairement en pâturage pour l'alimentation des animaux, ainsi que ceux qui permettent l'accès au plein air.

En effet, alors qu'on observe tendanciellement une baisse du nombre d'exploitations d'élevage (- 30 % entre 2010 et 2020), on observe parallèlement une concentration de celles-ci, une tendance qui ne favorise pas le renouvellement des générations et qui accentue la chute du monde paysan. L'analyse du cheptel laitier et du cheptel de bovins allaitants est particulièrement parlante : entre 2000 et 2020, le nombre d'exploitations avec un cheptel laitier a baissé de 42 %, et de 27 % pour les bovins allaitants. En parallèle, le nombre de têtes par exploitation a progressé de 27 % pour les vaches allaitantes et de 39 % pour les laitières d'après Agreste.

Par ailleurs, aujourd'hui, la proportion d'élevages bovins en zéro pâturage, c'est-à-dire dans

lesquels les vaches évoluent dans un système sans pâturage, augmente jusqu'à dépasser 10 % du nombre de vaches laitières. Cette tendance entre en contradiction avec plusieurs objectifs, que ce soit ceux :

- de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) (qui vise à l'horizon 2050 0 % de vaches en zéro pâturage et 64 % des vaches dans des systèmes où le pâturage est dominant ;
- des professionnels de la filière : le CNIEL « préconise de donner aux vaches un accès au pâturage et souhaite enrayer le développement des exploitations sans accès au pâturage » (CNIEL, 2020) ;
- ou encore de la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) et de la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI).

Soutenir ces modèles permettra de préserver des systèmes agricoles qui préservent les agriculteurs et agricultrices, créent des emplois, garantissent un lien humain-animal équilibré et protègent les écosystèmes, la biodiversité, le bien-être animal, le climat et la santé publique. Ces élevages herbagers, plein air et pâturants contribuent aussi au dynamisme territorial via la relocalisation d'une alimentation de qualité et accessible, notamment pour la restauration collective. Plus autonomes dans leurs pratiques, les agriculteurs sont plus résilients face aux crises climatiques et à la forte volatilité du prix des matières premières.